



Mairie de Bessoncourt

19 rue des Magnolias ☎ 03 84 29 93 67 mail : bessoncourt.mairie@wanadoo.fr

17/06/2025

FÊTE DES VOISINS

L'Association du Fort et les élus vous attendent
samedi 28 juin à partir de 19 h
au Fort de Bessoncourt pour la fête des voisins.

- Apéro offert par la mairie
- Apportez votre repas (grillades, salades...), vos couverts
- Tables, bancs et barbecues à disposition
- Buvette sur place pour les boissons
- Animation musicale

HORAIRES D'UTILISATION DES ENGINS A MOTEUR

RAPPEL des horaires d'utilisation des engins à moteur.

Attention les Gardes-Champêtres veilleront à l'application des règles.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés aux jours et horaires suivants :

- ♣ Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- ♣ Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h
- ♣ Les jours fériés de 10h à 12h uniquement
- ♣ Leur utilisation n'est pas autorisée les dimanches.

Les entreprises et les employés communaux ne sont pas concernés par ces restrictions.

EMPLOIS SAISONNIERS : POSTULEZ

La commune recherche pour cet été des employé(e)s aux services techniques. Ces personnes devront assurer des travaux d'entretien des bâtiments ainsi que l'entretien des plantations.

Le permis B est indispensable. Merci de déposer lettre de motivation et CV au secrétariat de Mairie avant le 27 juin 2025, délai de rigueur.

INFORMATIONS EXPRESSES

ENTRETIEN DES HAIES

Nous vous rappelons que les haies dans le village peuvent être taillées tout au long de l'année tout en étant vigilant à la période de nidification (15 mars- 31 juillet)

Pensez à tailler vos haies.

Les haies en bordure de propriété doivent avoir une hauteur maximale de 2m et ne pas empiéter sur le domaine public.

La haie privative doit notamment permettre une circulation fluide des habitants sur les trottoirs communaux et une visibilité pour les automobilistes au niveau des carrefours.

INFORMATION PCO



PCO

Plateforme de Coordination et d'Orientation
Nord Franche-Comté

Pour qui ?

Les enfants de 7 à 12 ans présentant une suspicion de troubles du neuro-développement (TND).

Quelles sont les missions de la PCO ?

- Proposer des bilans pour établir ou affiner un diagnostic.
- Informer, conseiller et accompagner les familles pour la suite du parcours de l'enfant (accompagnement libéral, orientation dans le médico-social...).
- En lien avec l'équipe pédagogique, favoriser les aménagements et adaptations en milieu scolaire.

C'est quoi les TND ?



Comment accéder à la PCO ?

Lors d'une consultation de repérage des TND, le médecin de l'enfant ou le médecin scolaire complète les livrets de repérage et d'adressage. Il dirige ensuite les familles vers la PCO.

L'école doit également compléter le livret de repérage, volet "enseignant".

La famille contacte la PCO et transmet les différents livrets complétés, y compris le volet "famille".



Les professionnels de la PCO

- Cadres
- Médecin
- Coordinatrices
- Assistante administrative
- Assistante de service social
- Psychologue
- Neuropsychologue
- Psychomotriciennes
- Ergothérapeutes
- Orthophonistes



Nous contacter

Centre Ressources Enfance & Adolescence
PCO Nord Franche-Comté
6B Rue du Rhône - 90000 BELFORT

0775109399

contact.pco@adapei90.fr

Adresse provisoire

CREA - PCO
11 Rue de Pfaffaro
90380 ROFFE



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Territoire
de Belfort

DU COTÉ DES ASSOCIATIONS

L'Association l'Etang du Moulin est à la recherche de bénévoles et d'un nouveau président pour faire perdurer l'association. Elle gère l'étang communal, son entretien, ses activités....

Si vous êtes intéressé vous pouvez contacter Mr Louis HEURTER au 06.15.24.25.81.

Quels sont les effets de la chaleur ?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées



Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, de propos incohérents ou de fortes fièvres, **appelez le 15**.

BON À SAVOIR

À partir de 65 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans un lieu rafraîchi



BUVEZ DE L'EAU
sans attendre d'avoir soif



Mouillez-vous
le corps



Fermez les volets
et fenêtres



Privilégiez
les activités douces



Mangez frais
et équilibré



Évitez
l'alcool



Prenez des nouvelles
des plus fragiles

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

Comment me protéger ?



Je reste au frais
chez moi ou dans un lieu rafraîchi



Je bois de l'eau
sans attendre d'avoir soif



Je me mouille
le corps



Je ferme les volets
et fenêtres



Je privilégie des
activités douces



Je mange frais
et équilibré



J'évite de boire
de l'alcool



Je prends
des nouvelles
des plus fragiles

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, si j'ai un bébé ou si je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.